

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RECLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AUVYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOZÈRE, GARONNE, TARN, ET GARONNE.
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16.

CALENDRIER DU LOT	
DATE	FÊTE
11 Jeudi	se. Philomène.
12 Vendr.	se. Claire.
13 Samedi	st Hippolyte.

LUNAISONS.	
N. L. le 2, à 2 h. 43' du soir.	
P. Q. le 10 à 6 h. 7' du soir.	
P. L. le 17, à 1 h. 46' du soir.	
D. Q. le 24, à 6 h. 13' du mat.	

Départ des Correspondances	
DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.
Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.
Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.
Castelnaud-de-Montréal.	7 h. s.
Limogne, Laibenne, Villefranche-du-Bouergue, Figeac.	7 h. s.
Libos n° 2, Agen, Luzech, Castelnaud, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.

SERVICE DES POSTES.	
DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.
Castelnau.	5 h 30 s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelnaud.	8 h 30 s.
Libos n° 1, Castelnaud, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque.	2 h 45 s.
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.
Limogne, Laibenne, Villefranche-du-Bouergue.	5 h 30 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.

Arrivée des Correspondances	
DÉSIGNATION DES ROUTES.	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	6 h. soir.
Castelnau.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	6 h. s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	6 h. s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelnaud.	7 h. matin.
Libos n° 1, Castelnaud, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque.	3 h 30 soir.
Villeneuve-sur-Lot.	3 h 30 soir.
Limogne, Laibenne, Villefranche-du-Bouergue.	7 h. matin.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h. soir.

Cahors, le 6 Août 1864.

BULLETIN

A la suite d'une Conférence qui n'a pas duré moins de quatre heures, les plénipotentiaires se sont séparés après la signature des préliminaires de paix et d'un armistice de trois mois.

Voici les lignes de la *Gazette de Spener* à ce sujet :

Un armistice de trois mois vient d'être conclu ; il pourra être dénoncé des deux côtés après un délai de six semaines.

On arrêtera la perception des contributions dans le Jutland, en tant qu'elles ne sont pas encore perçues, et on restituera les marchandises saisies qui n'ont pas encore été vendues.

La cession des Duchés, dans les préliminaires, ne s'est pas faite sans réserve ; elle n'a été posée qu'en principe.

On mande de Turin que la santé de Garibaldi inspire d'assez graves inquiétudes ; tellement que M. Nélaton aurait été mandé de Caprera par le télégraphe.

Les nouvelles d'Amérique apprennent l'évacuation complète de la Virginie par les troupes confédérées. Cette retraite, toute volontaire, car les confédérés n'étaient nullement poursuivis, s'est effectuée sans aucune violence. Les vivres nécessaires et des chevaux ont été seulement enlevés.

En Georgie, les confédérés viennent d'essuyer une défaite. Attaqués par Sherman, devant Atlanta, ils ont été bientôt rejetés dans leurs retranchements avec de grandes pertes. Les confédérés auraient, paraît-il, repassé le Potomac à la suite de cet insuccès.

Une tentative de négociations entre le Nord et le Sud a eu lieu, ces jours derniers, aux chutes de Niagara, entre M. Greely, au nom du président Lincoln, et plusieurs agents confédérés.

Une correspondance fournit sur ce point les détails suivants :

MM. Clay et Halcomb, représentants semi-officiels du gouvernement du Sud, avaient informé M. Horace Greely qu'ils désiraient se rendre à Washington pour discuter les propositions de paix, bien qu'ils ne fussent pas accrédités par le gouvernement confédéré pour cette mission.

M. Lincoln a répondu par l'intermédiaire de M. Greely, que le gouvernement recevrait et traiterait libéralement toute proposition qui pourrait rétablir la paix sur la base du maintien de l'union et de l'abandon de l'esclavage.

MM. Clay et Halcomb ont alors refusé de se rendre à Washington, parce que, disent-ils, la réponse de M. Lincoln, en fixant les conditions de la paix, empêche toute négociation en vue de la paix. Ils ont ajouté que si la soumission du Sud à des conditions de conquête peut seule assurer la paix, la génération qui doit voir le rétablissement de la paix n'est pas encore née.

Il est facile de voir que le parti de la paix prend chaque jour plus de consistance. Cette réaction des esprits met en péril la réélection de M. Lincoln.

On parle aussi d'une conspiration découverte dans la vallée du Mississippi pour former une confédération du Nord-Ouest. Plusieurs habitants des plus considérables de la ville de Saint-Louis ont été arrêtés.

Au banquet donné à Mexico, pour les fêtes de réception de l'Empereur Maximilien, le général Woll a prononcé cette allocution : « Dieu est grand et a inspiré à Napoléon III la généreuse résolution de soustraire le Mexique au despotisme de la démagogie et de l'anarchie qui dévorait ce beau et malheureux pays. Dieu est grand et a inspiré à Maximilien la généreuse résolution d'accepter le trône du Mexique en assumant la mission d'y rétablir l'ordre, la prospérité et de le rendre à la civilisation. Vivent les Empereurs de France et du Mexique. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Copenhague, 3 août.

Un nombre considérable de membres du Rigsråd

proposent que cette assemblée déclare, par son silence, qu'elle n'approuve pas la conduite du gouvernement.

Copenhague, 4 août.

Les journaux annoncent qu'à la dernière séance du conseil privé, le président du Conseil a fait l'exposé de la situation du pays dans un discours qui a duré une heure et demie et qui aurait produit une profonde impression de découragement.

Kiel, 4 août.

Le comte de Reventlow-Farwe vient de convoquer, pour le 8 août, une assemblée des membres de l'Ordre équestre à l'effet de délibérer sur la situation du pays.

Turin, 3 août.

M. Roubert est arrivé hier. Il repart cette nuit pour la France.

Le prince Humbert partira le 11 pour Paris.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 6 Août 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

CHAPITRE II

(Suite.)

Valérie rentra, troublée et soucieuse. M. Hénol vint la trouver dans sa chambre et se mit à causer. Valérie était distraite et ne répondait que par monosyllabes. Il lui parla de la soirée de la veille, de M. Léonce Darvel et de M^{lle} Vailly. Alors elle s'écria en étouffant un soupir :

« Oh ! Claire est bien heureuse ! »

« De se marier ? demanda M. Hénol en souriant. »

« Non, répliqua Valérie toute rougissante ; mais d'épouser un homme qu'elle aime et de ne voir que roses dans cette union. »

« Tout leur sourit, en effet. Outre l'affection mutuelle qui leur promet le bonheur intime, ils auront la richesse, qui procure les jouissances positives. Heureuse la femme qui peut faire à la fois un mariage d'inclination et la fortune de l'homme qu'elle préfère ! Comme tu n'aurais pas eu le même avantage, je suis très content que M. Darvel ne se soit point adressé à toi. »

Valérie songea à Raoul Balmore et se troubla légèrement.

« Sans doute, M. Hénol avait aussi une arrière-pensée, car il s'arrêtait sur elle un regard perçant pour chercher à lire au fond de son cœur. Mais ni l'un ni l'autre ne prononça le nom de Raoul. Feignant de prendre pour de l'étonnement l'émotion de sa fille, M. Hénol poursuivit :

« Oui, mon enfant, j'aurais été désolé de te voir aimée de M. Darvel. Je ne puis te faire en te mariant qu'une faible pension, et ce n'est pas avec cela et la solde d'un lieutenant qu'on mène l'existence dont tu as contracté l'habitude. Cette modeste position te semblerait une véritable déchéance. Tu ne peux plus être heureuse qu'à de certaines conditions et dans une certaine sphère, et je m'en effraierais si je n'étais sûr qu'il ne tiendra qu'à toi de n'en point souffrir et que je ne me faisais pas illusion en rêvant pour ma Valérie un brillant mariage. »

Il s'interrompit pour observer l'effet de ses paroles. Mais Valérie ne manifesta ni surprise ni curiosité. Avertie par Claire et par ses propres observations, elle avait senti tout de suite que son père cherchait indirectement à la détourner de Raoul et à la disposer en faveur du notaire. Elle ne fut donc pas étonnée quand il lui présenta une lettre par laquelle M. Maujardin demandait formellement à M. Hénol la main de M^{lle} Valérie. Cependant elle s'écria, un peu dépitée :

« Je trouve M. le notaire bien présomptueux ! Ne dirait-on pas qu'il est certain de me plaire ! Il me semble qu'il aurait dû avant tout s'assurer de mon assentiment. »

« Doucement, ma fille ! Relis sa lettre ; est-ce là le ton d'un homme qui ne doute point du succès ? Il me prie de ne pas l'influencer, et il ne recourt à mon intermédiaire que par timidité et par délicatesse. Je connais son caractère ; plus il t'aime, moins il osera le dire en face et plus il craindra de te surprendre et de t'embarrasser. Il vous épargne à tous les

deux un moment peut-être pénible, et il te laisse l'entière liberté de réfléchir à sa proposition avant d'y répondre.

« En effet, il a raison ; je n'aurais eu, en aucun cas, le courage de l'humilier par un refus, et la compassion aurait pu m'arracher un oui que j'aurais regretté ensuite.

« Je ne veux perser sur toi en aucune façon, ma fille. Ton choix sera libre. Je te prie seulement d'y bien réfléchir. La position de M. Maujardin, sa fortune et plus encore ses qualités sérieuses offrent des garanties de bonheur qu'on trouve rarement réunies. Je ne t'ai jamais fait d'observations quand tu as rebuté d'autres prétendants ; mais j'avoue qu'en refusant celui-ci, tu m'affligerais. »

« Pourquoi Valérie ne dit-elle pas à son père qu'elle ne pouvait aimer M. Maujardin, parce qu'un autre lui plaisait davantage ? Ne l'osa-t-elle pas ? Poussait-elle le respect filial jusqu'à prendre pour un ordre formel l'expression d'un simple désir, et pour une défense absolue les allusions indirectes au lieutenant Balmore ? Non, nous croyons plutôt, à l'exemple de Claire, que Valérie n'était pas d'accord avec elle-même. Elle ne démentait pas bien dans son cœur ses véritables sentiments pour Raoul. Était-ce de l'amour ou simplement une réminiscence de leur amitié d'enfants ? Elle s'adressait en vain cette question, et moins que jamais elle était capable d'y répondre depuis la démarche du notaire. La préférence que cet homme sérieux lui accordait sur nombre de jeunes personnes riches flattait son amour-propre, lui semblait un hommage à son mérite, et lui offrait, en outre, la séduisante perspective du prochain accomplissement de ses rêves d'opulence.

Dans le premier moment, elle ne se rendit pas compte de tout cela ; elle n'éprouva qu'une vague impression de plaisir et d'orgueil, qui n'était pas sans quelque charme, bien qu'elle n'eût rien de commun

avec le trouble délicieux de l'amour. Puis l'image de Raoul se présenta presque instantanément à son esprit, cent fois plus attrayante que celle de Maujardin. Combattue, indécise, influencée, par les dernières paroles de son père, elle ne put que balbutier :

« Laissez-moi le temps de la réflexion. Je ne puis répondre avant... avant... une quinzaine de jours. »

« Nous sommes le 5 mai ; je puis donc promettre une décision pour le 20 ? Et, en attendant, sera-t-il permis à M. Maujardin de te faire sa cour ? »

« A condition qu'il n'ait pas les allures d'un prétendant autorisé. Je ne veux point passer prématurément pour fiancée. »

« Sois tranquille, je répondrais bien qu'il y mettra la discrétion la plus parfaite. »

M. Hénol se retira, écrivit au notaire et laissa Valérie livrée à ses réflexions. Elle était fort agitée ; Raoul allait venir ; l'émotion dont elle se sentait prise à cette pensée, lui disait que peut-être elle aurait eu tort de ne pas refuser catégoriquement Maujardin. Mais quoi ! était-elle sûre que le lieutenant eût l'intention de la demander en mariage ? Fallait-il rejeter le certain pour l'incertain ? Qui lui garantissait, d'ailleurs, qu'elle serait plus heureuse avec lui qu'avec son rival ? « Mon père, se disait-elle, est un homme d'une haute raison et qui me connaît mieux que personne. S'il est convaincu que j'ai besoin de la richesse pour être heureuse, il faut bien que cela soit. »

Et, consultant sa psyché, elle se répétait que ce serait dommage, avec sa charmante figure et sa noble taille, de s'enlever dans la médiocrité et de vivre oubliée du monde. A quoi bon se marier si c'était pour mener une existence monotone, obscure, servée de plaisirs, pour retrouver chez elle, et plus profond encore, l'ennui qui parfois l'obsédait chez son père ? Non, elle était faite pour régner et pour briller, et l'unique moyen d'y parvenir, c'était la fortune.

Mais que devinrent tous ces beaux raisonnements

parés à la guerre. La sécurité en Europe est perdue depuis les signatures données à la Conférence de Vienne. Il n'y a plus de confiance entre les puissances.

Lord Palmerston assistait hier à l'inauguration du rail-way de Tonchester. On lui a fait une réception enthousiaste. Le discours prononcé par le noble Lord roule sur les intérêts de l'agriculture et du commerce.

Londres, 4 août.

La Banque d'Angleterre vient d'élever le taux de son escompte à 8 0/0.

Madrid, 3 août.

Les journaux assurent que la Reine a signé, hier, la nomination de nouveaux conseillers d'Etat. Le général Prim est attendu, aujourd'hui à Madrid.

Si les feuilles officieuses de Berlin et de Vienne félicitent encore aujourd'hui l'Allemagne de l'accomplissement définitif de l'acte de spoliation exercée contre le Danemark, il se mêle toutefois bon nombre de dissonances à leurs chants de victoire. L'*Ost deutsche Post* de Vienne ne peut s'empêcher, par exemple, de manifester son ennui, en voyant que les petits États confédérés et les libéraux allemands ne font pas cortège à M. de Bismark et aux hommes de réaction qui partagent son enthousiasme. « La paix, dit la feuille que nous citons, devrait être généralement acceptée avec joie ; néanmoins, ce grand événement espéré, non pas depuis six mois, mais depuis bien des années, trouve la nation allemande mal disposée, abattue, découragée. Tout le monde en fera l'aveu. Les Chambres des États secondaires prennent des résolutions qui prouvent que leurs sentiments nationaux sont profondément blessés. Agrandissement et augmentation de force au dehors, décadence et affaiblissement à l'intérieur, tel est le tableau que l'Allemagne présente au moment de la conclusion de la paix. »

L'aveu fait de bonne foi et non sans tristesse, initiera le monde aux périls que provoque, au moment même de son triomphe, la politique à outrance du gouvernement prussien.

L'*Ost deutsche Post* n'est pas la seule qui regarde autour d'elle et conçoit de l'inquiétude pour l'avenir de la Confédération. Le *Botschafter*, qui voyait tout en rose encore hier, devient défiant et engage les deux grands cabinets de Berlin et de Vienne à céder au plus tôt les duchés

à leur souverain légitime » c'est-à-dire au prince d'Augustenbourg. « Il est suffisamment connu, s'écrie-t-il, que l'Autriche n'aspire à aucune conquête, et la Prusse sera maintenue par son allié en compagnie duquel elle a obtenu de brillants avantages militaires et diplomatiques, dans les limites tracées par le droit légitime de l'Allemagne. » Voilà donc M. de Bismark invité, même à Vienne, à proclamer la déchéance de ses secrets desseins de conquête. Les sentiments particuliers du gouvernement du roi Guillaume vont être mis à une rude épreuve.

Nous avons sous les yeux le discours prononcé par M. de Beust, contre l'arrogance prussienne, si bien caractérisée par l'affaire de Rendsbourg. Les paroles du ministre Saxon peuvent être invoquées comme un nouveau témoignage de la vivacité des sentiments de résistance qui se propagent de l'autre côté du Rhin, à l'endroit des prétentions injustifiables manifestées par la cour de Prusse.

HAVAS.

L'HOTEL-DIEU ET L'OPERA.

Que voilà bien Paris ! L'utile après le frivole, la charité après la vanité. Non qu'il manque de cœur, loin de là. Nulle cité n'est plus hospitalière. Mais le plaisir, l'éclat, la fantaisie passent avant tout. Lors du grand choléra, les théâtres étaient pleins chaque soir. Insouciance traditionnelle. Sous la Terreur, les carrosses qui allaient à Longchamps croisaient sur le boulevard les charrettes qui allaient à la guillotine. Paris ne ressemble à aucune capitale ; il a plus de défauts et plus de vertus que toutes, quand il s'y met : Il s'y met souvent.

Ayant de l'argent à tomberaux, de l'or à brassées, Paris s'est demandé, il y a deux ou trois ans, à quoi il pourrait bien l'employer. « J'ai besoin, s'est-il dit, d'un Hôtel-Dieu et d'une salle d'Opéra. Mettons d'abord une vingtaine de millions à l'Opéra ; nous nous occuperons de l'Hôtel-Dieu ensuite. » Qui fut dit fut fait. On dressa les plans, on vota les crédits, même que la province, c'est-à-dire le budget général, y intervint pour une forte somme, puis on se mit à l'œuvre. L'argent est un grand improvisateur. L'édifice atteint déjà l'entablement. Encore une quinzaine de mois, autant de millions, et l'on pourra mettre le bouquet eurubanné au faite des cheminées.

Mais voici un embarras. L'Empereur, qui ne passe pas à Vichy tout son temps à la source ou dans les prairies, s'est rappelé que Paris avait à construire, en même temps qu'une nouvelle salle d'Opéra pour les riches qui s'amusaient, un nouvel hospice pour les pauvres qui souffrent. Il lui a paru fâcheux que le malheur fût sacrifié au plaisir. On aurait dû commencer par l'Hôtel-Dieu. Réparons, a dit l'Empereur, le temps perdu. Que l'un et l'autre monument soient achevés à la même époque. Plus que le malheur, le plaisir a le temps d'attendre.

La lettre qu'on a lue dans notre dernier n^o, au maréchal Vaillant est le résultat de cette pensée. Nous ne la commenterons point. Elle porte sa louange avec elle. La philanthropie en paroles, rien de plus fréquent, chez le pouvoir comme chez les individus. La charité en action, rien de plus rare. Voulez-vous savoir pourquoi surtout les population ouvrières, dans les campagnes et dans les villes, sont affectueusement attachées à Napoléon III ! C'est qu'il parle peu et agit beaucoup.

A. BEYVET.

quand on lui annonça Raoul Balmore ? Son trouble lui fit presque oublier et le notaire et les vœux de M. Hérol. Elle entra toute rouge, tout embarrassée, et elle éprouva un énorme soulagement à la vue de Céline jouant avec Raoul. Elle avait eu peur du tété-à-tété.

Elle s'assit et prit une broderie pour avoir une contenance. En général, son ouvrage ne lui servait guère qu'à cela. On parla d'abord de choses indifférentes, des nouvelles de la ville, de ces riens qui défraient les causeries de salon. Mais sous leur ton enjoué on devinait une préoccupation et une sorte de contrainte. Bientôt Céline alla s'asseoir dans un coin et s'absorba dans les délices d'un livre à images. Alors Raoul dit brusquement à Valérie :

« Savez-vous que je vais peut-être quitter Toulouse ? »

Elle releva vivement la tête.

« Pour aller où ? demanda-t-elle. »

« Il est question de nous envoyer en Algérie. »

Elle pâlit légèrement et ne répondit pas tout d'abord. Mais, sentant qu'il fallait dire quelque chose, elle reprit :

« Et vous partirez à regret ? »

« Cela dépend de vous. D'un mot, vous me ferez craindre ou souhaiter ce départ. »

Elle demeura muette ; elle avait compris ; mais que répondre ?

« Dites-moi, poursuivit-il après un instant de silence, dites-moi : « Je désire que vous restiez » ; et, moi aussi, je le désirerais, Valérie. »

« Je me garderais bien, s'écria-t-elle en riant, de prononcer ces imprudentes paroles. Puisque votre sort ne dépend pas de vous, à quoi bon vous donner des regrets s'il vous condamne à quitter la France ? »

« Le regret, en ce cas, serait adouci par l'espoir ; je m'éloignerai bien plus triste si j'ai la certitude que personne ne souffre de mon absence et n'attend mon

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de New-York, le 19 juillet, au *Moniteur* :

« Une proclamation présidentielle, datée d'hier 18 juillet, prescrit une nouvelle levée de 500,000. Aux termes de la loi, un délai de cinquante jours est accordé aux différentes municipalités pour fournir le nombre de recrues exigé d'elles. A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le 5 décembre prochain, les opérations du tirage au sort commenceront, afin de suppléer, s'il y a lieu, à l'insuffisance des enrôlements volontaires. Dieu veuille que la ville de New-York puisse fournir le contingent qu'on lui demande ; car les opérations du tirage au sort sont plus impopulaires que jamais, et il ne faudrait pas s'étonner qu'elles amenassent une fois de plus des sanglants désordres. Il y a d'ailleurs cette année, une cause de mécontentement qui n'existait pas au même degré en 1863, c'est l'achèter de la vie matérielle. Le prix de toute chose devient excessif, et bien que le travail ne soit pas rare, bien que la main d'œuvre soit largement rétribuée, les classes ouvrières souffrent singulièrement de l'exagération des prix de tous les objets dont elles ont besoin. Les classes moyennes commencent également à ressentir de la gêne ; leur aisance d'autrefois diminue chaque jour pour faire place à des privations réelles. Les riches eux-mêmes ont des sacrifices à subir et sont fortement atteints. Aussi cet état de choses contribue-t-il à entretenir des sentiments de malaise qui ne pourraient que s'accroître avec l'augmentation des impôts devenus exorbitants. »

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

Ce que l'Empereur appelle le repos n'est qu'un changement de travail : c'est l'étude dans le silence. Les quelques jours de calme et de recueillement, imposés chaque année au Souverain par la science n'ont jamais, en effet, été perdus. Combien de grandes pensées sont déjà sorties de ce repos fécond !

La même feuille fait observer, par l'organe de M. A. Vitu, que, contrairement aux appréhensions exprimées par les adversaires de la liberté des échanges, les importations étrangères se maintiennent, depuis trois ans, beaucoup au-dessous des chiffres de 1861, tandis que nos exportations se sont accrues dans une proportion inouïe :

« Dans les six premiers mois de 1864, les importations s'élevèrent à 1,122 millions en nombres ronds, au lieu de 1,118 millions en 1863, et de 1,183 millions en 1861. Il y a donc augmentation de 4 millions sur l'année dernière et diminution de 61 millions sur 1861. »

« A l'exportation, au contraire, nous trouvons que les produits français expédiés à l'étranger montent pour les six premiers mois à 1,466 millions au lieu de 1,206 millions pour 1863 et 949 pour 1861. Il y a donc augmentation de 260 millions sur l'année dernière et de 517 millions sur 1861. »

« Ce sont là des résultats qui dépassent toutes les espérances et qui montrent de quel énergie progrès l'industrie française est capable, lorsqu'elle est délivrée des entraves du régime restrictif. »

LA FRANCE.

Sous ce titre : « La capitulation du Danemark, » la *France* s'exprime ainsi :

retour.

« Vous savez bien que je suis trop votre amie pour rester insensible... »

« O Valérie n'affectez pas de ne point me comprendre. Vous ne pouvez ignorer que je vous aime ; hier vous m'avez promis tacitement d'écouter aujourd'hui mes confidences. Si vous ne partagez pas mes sentiments, déclarez-le sans détour, ne vous jouez point de moi. »

« Vous êtes trop pressant, dit-elle avec embarras ; vous ne me laissez pas le temps de me reconnaître. »

« Oh ! s'écria-t-il d'un ton de reproche, si vous m'aimiez, tout délai serait superflu. »

« Soit, répliqua-t-elle froidement ; votre interprétation doit être juste, n'en parlons plus. »

« Pardonnez-moi, Valérie. Je suis trop impatient, trop exigeant, mais c'est que je vous aime et que... je suis jaloux. Tenez, un mot suffit pour vous rassurer. Dites-moi seulement — et s'il faut partir, je partirai satisfait — dites-moi, qu'à mon retour je ne vous retrouverai pas la femme du notaire Maujardin. »

Valérie tressaillit.

« Le notaire Maujardin ! répéta-t-elle d'une voix tremblante. Qui vous a dit... ? »

« Personne ; il vous recherche assez ouvertement pour que chacun s'en aperçoive. »

« Eh bien, je serai franche et je vous apprendrai que, ce matin, il a demandé ma main à mon père. »

« De votre aveu sans doute ? Il ne me reste donc qu'à dire adieu à tous mes rêves ! reprit Balmore du ton d'un amer découragement. »

« Libre à vous ; je veux bien cependant vous confier encore que je n'ai répondu jusqu'ici ni oui ni non. »

« Serait-il vrai ? Sa proposition vous laisserait-elle indifférente ? Vous en parlez avec une froideur... »

« Qui ne prouve rien, interrompit-elle avec coquetterie. La réserve, la fierté de notre sexe nous

« Les conditions imposées au Danemark, écrit M. Garcin, sont aujourd'hui connues. Nous pouvons les caractériser d'un seul mot : elles sont draconiennes. Le Danemark ne pouvait rien perdre de plus, à moins d'être dépouillé tout-à-fait et d'être rayé de la carte d'Europe. »

« On a prêté à M. de Bismark ce mot expressif : La force prime le droit. » Le mot n'a peut-être pas été prononcé ; mais le principe vient d'être appliqué dans toute sa rigueur à Vienne. L'arbitraire pur, l'arbitraire dégagé de toute considération de justice et d'équité, a présidé aux arrangements que le Danemark s'est vu contraint d'accepter. »

LE TEMPS.

Le *Temps* s'exprime, de son côté, en ses termes, sous la signature de M. Ed. Scherer : « La paix n'est que la moitié de la question qui préoccupe l'Europe ; ce n'en est même que le petit côté, le côté non politique. Il reste à savoir ce que les puissances allemandes vont faire de leur conquête. »

« Disons mieux : il reste à voir quelle sera la conduite de la Prusse. C'est sur ce point que se concentre l'attention publique : c'est là qu'est le nœud de la situation. M. de Bismark touche au moment critique. Il faut que ses projets arrivent enfin au jour. Nous allons savoir si la Prusse a combattu pour les intérêts de la nationalité allemande, ou si elle entend retirer quelque avantage personnel de la guerre qu'elle a faite. »

LA PRESSE.

La *Presse* se demande si on n'a pas l'intention de perpétuer le provisoire dans les duchés, au profit de certaines ambitions ?

« De tous les points des Duchés, continue M. Bauer, le peuple demande à en finir le plus tôt possible. Il proteste contre les lenteurs de la démocratie ; il veut que sa volonté prévaille enfin. On détourne la tête, et on paraît vouloir ériger le provisoire en système. »

« Si à Berlin et à Vienne on se proposait ce dénoûment, il eût mieux valu ne jamais poser la question. Il y a des prétendants ; que le peuple décide immédiatement entre eux. A agir autrement nous ne voyons ni désintéressement, ni franchises. »

LE MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Chautrel :

« Le canon va donc cesser de retentir en Europe, et l'on peut espérer que le sang ne coulera plus longtemps en Amérique. La Pologne se tait, le Caucase devient un désert ; un mot a suffi pour renvoyer Garibaldi dans son île de Caprera. Les apparences sont donc pour ceux qui comptent sur le maintien de la paix. »

« Mais après ? La paix une fois signée avec le Danemark, que vont faire les trois puissances dont l'entente préoccupe tous les hommes d'état depuis quelques semaines ? Que veut la Prusse ? Que veut la Russie ? Que veut l'Autriche ? Et en présence de l'alliance, ou au moins de l'entente orientale, que feront les deux puissance occidentales ? Ce qui paraît clair jusqu'à présent, c'est que la Russie a reconquis sur l'Allemagne toute son ancienne influence et que sa politique pèse de nouveau sur l'Europe, comme avant la guerre de Crimée. Chaque fois que la Pologne est obligée de se recoucher dans sa tombe, la Russie devient menaçante pour l'Europe ; cette attitude menaçante de la Russie date de 1772 ; après 1830, c'est l'éra-

interdisent de montrer notre joie en pareille circonstance.

« Vous me désespérez. Je vous en conjure, parlons sérieusement de vos intentions. »

« A l'égard de M. Maujardin ? demanda lentement Valérie, qui se faisait un malin plaisir de l'impatience et de l'agitation du lieutenant. »

« Mais oui, mille fois oui, à l'égard de M. Maujardin et de... moi-même. »

« Il les connaît dans quinze jours. »

« Et moi ? »

« Vous aussi. Il n'est pas juste, sa demande ayant précédé la vôtre, que vous receviez une réponse, le premier. »

« Est-ce là l'unique motif qui vous empêche de m'en accorder une dès à présent ? dit joyeusement Raoul. »

« Votre curiosité va trop loin. Je ne me suis pas encore interrogé moi-même sur la moitié des choses que vous voulez savoir. Un peu de patience ! »

« Et elle coupa court à l'entretien en appelant Céline pour lui faire tenir un écheveau. »

CHAPITRE III.

Le matin du 19 mai venait de se lever. Claire était depuis quelques jours la femme de Léonce ; le lendemain devait décider si Valérie deviendrait celle du notaire Maujardin ou du lieutenant Balmore. Personne ne lui avait plus parlé de mariage, ni son père ni ses prétendants, et rien ne dénotait lequel des deux remporterait la victoire. Quand parfois la balance avait penché un instant du côté de l'un, Valérie semblait prendre à tâche de rétablir l'équilibre par quelque légère faveur accordée à l'autre. A la veille de connaître leur sort, ils en étaient à se demander si elle n'allait pas, à l'heure décisive, refuser net de faire un choix et déclarer qu'elle voulait

sement de la Pologne qui rendit Nicolas l'arbitre de la situation ; après 1863, c'est encore sur les ruines de la Pologne que la Russie s'avance pour peser sur l'occident. »

UNION.

La chambre de Turin sera-t-elle dissoute ? le ministère sera-t-il changé ? Voilà, dit l'*Union*, sous la signature de M. Mac-Sheehy les deux questions qui agitent exclusivement la presse et l'opinion en Piémont. Une partie du cabinet actuel, M. Minghetti en tête, voudrait faire appel aux électeurs pour renouveler le parlement, mais il rencontre une vive résistance dans la majorité de ses collègues. De là un conflit intérieur qui rend inévitable un replâtrage ministériel. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

FÊTE DU 15 AOUT

Cahors, le 4 août 1864.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

Un *Te Deum* solennel sera chanté, le 15 août, dans toutes les communes, à l'issue de l'office divin, pour remercier la Providence des bienfaits qu'elle prodigue à la France, et appeler ses bénédictions sur l'Empereur et la famille Impériale.

Les populations du Lot, saisis avec empressement, le retour de ce glorieux anniversaire, pour témoigner de leur attachement au Souverain qui fait notre patrie si prospère et si grande.

Vous voudrez bien, Messieurs, vous concerter pour la cérémonie religieuse, avec les autorités ecclésiastiques et convoquer les Corps constitués et MM. les fonctionnaires.

N'oubliez pas que, marquer la St-Napoléon par des œuvres de bienfaisance, c'est répondre au vœu le plus cher de Sa Majesté.

Agréé, etc.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, CH. DE PEBREYRE.

Par arrêté préfectoral du 3 août 1864, M. Barras (Jean) a été nommé maire de la commune de St-Projet, en remplacement de M. Jany, décédé.

Par un arrêté du même jour, M. Vidal (Pierre), fils aîné, a été nommé maire de la commune de Lavergne, en remplacement de M. Barrat, démissionnaire.

Les examens pour l'école Impériale Militaire, auront lieu, à Toulouse, le 30 août courant. Le département du Lot est compris dans cette circonscription.

Avant-hier, le nommé Viguier, cordonnier, a été retiré du Lot, tout près du moulin St-James, par le sieur Massalou. Viguier ne sait pas nager et il se serait infailliblement noyé sans le secours qu'on lui porta.

Le sieur Rigal, de Caillac, conduisait, mercredi dernier, sa voiture, lorsque, arrivé à Mercuès, le cheval, prend le mors aux dents, renverse le véhicule, qui le tue dans sa chute. Rigal a reçu une blessure à la tête.

Le 28 juillet dernier, trois fortes meules de blé, ont été incendiées. Le propriétaire en attribue la cause au feu du ciel.

jour encore de son insouciance existence de jeune fille.

Agissait-elle ainsi par coquetterie et par calcul ? Non ; de sa vie, elle n'avait été aussi malheureuse, aussi perplexe que durant ces quinze jours. Il se livrait en elle un combat opiniâtre, le cœur l'emportait d'un côté, la vanité de l'autre. Et la vanité avait pour auxiliaire la raison, ou du moins ce qu'il est convenu de décorer de ce nom-là, c'est-à-dire les considérations d'avantages purement matériels.

Ce matin-là, une agitation fiévreuse l'avait chassée du lit dès six heures. Elle s'était mise à son balcon pour respirer, et elle promenait un regard pensif sur le jardin, où la rosée étincelait sur chaque feuille, sur chaque brin d'herbe, et d'où les fleurs tout humides lui envoyaient leurs senteurs vivifiantes. Une fauvette chantait dans l'acacia dont les rameaux ombrageaient le balcon et semaient, au moindre souffle, une neige odorante sur les cheveux de Valérie. C'était une scène radieuse de jeunesse, de vie et de fraîcheur ; tout débordait de joie et d'amour et jetait notre belle rêveuse dans un trouble inexplicable. Ces brillants accords, hymne de bonheur et de tendresse, éveillaient un écho dans son âme. Elle aussi, elle avait besoin d'aimer, et elle aimait. Tombant à genoux, elle murmurait le nom de Raoul, comme une action de grâces et une prière. Sous l'influence de cette splendide matinée, de ces pures émanations du printemps, seule avec Dieu et avec la nature, elle s'abandonnait plus naïvement à ses véritables impressions, à ses véritables désirs. Elle écoutait battre et parler son cœur, voix puissante, mais douce, qui étouffait la voix trompeuse de l'orgueil.

La suite au prochain numéro.

COUR D'ASSISES DU LOT

SESSION DU TROISIÈME TRIMESTRE 1864.

Présidence de M. Faucon,

Conseiller à la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 3 août.

Affaire Pons — Coups et blessures volontaires.

Pons, Pierre, cultivateur, âgé de 30 ans, demeurant à Maxou, était entré, au mois de juin dernier, au service du Sieur Raeyrs, en qualité de bouvier. Avant lui, le nommé Jean Besse occupait cette place. La jalousie le poussant, Jean Besse tenait des propos injurieux sur la conduite de la femme de Pons. Aussi, ce dernier nourrissait-il contre Besse un secret ressentiment. Besse ne ménageait pas non plus son maître et se répandait en plaintes sur son compte. Le 6 juillet, Pons et Besse travaillaient dans un champ de tabac. Ils se prennent bientôt de querelle : le premier lui lance, de grossières épithètes. Besse pressant une rixe, pose sa pioche à terre et veut s'en aller. Mais l'accusé, saisissant l'instrument, lui en assène un coup violent sur le front.

L'os fut brisé et Besse a succombé au bout de quelques jours à la terrible blessure qu'il avait reçue.

Pons paraît donc aujourd'hui, devant le jury, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Déclaré coupable par un verdict du jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la Cour condamne Pons Pierre à 5 années de Prison.

Ministère public, M. de BERNIS.
Défenseur, M. Duc.

Cette affaire est la dernière de la cession du 3^e trimestre de 1864.

CHEMINS VICINAUX

ADJUDICATIONS

Le Samedi 20 août 1864, à deux heures précises du soir, il sera procédé par M. le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de deux Membres du Conseil général et de l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, aux rabais, des travaux à exécuter pour la construction des parties de Chemins vicinaux de grande communication, dont la nomenclature suit :

N° 26, Entre le passage à niveau de St-Denis et la route départementale, n° 14. Sur une longueur de 4,270^m 70, dépense, 39,000 fr., y compris une somme à valoir de 4,814^f 36, montant du cautionnement 1,300^f »

— 33, Entre le moulin Vinel et l'entrée de la Cèvenne de Séricou, sur une longueur de 2,946^m 80 dépense 33,000^f y compris une somme à valoir de 2,381^f 77, montant du cautionnement 1,466^f »

— 33, Entre le ravin de la Combelle et la route départementale n° 7, sur une longueur de 603^m 20, dépense, 8,000^f, y compris une somme à valoir de 1,261^f 37, montant du cautionnement 266^f »

— 38, Entre le port de Sals et le chemin de Gintrae, sur une longueur de 4,222^m, dépense, 12,200 y compris une somme à valoir de 1,103^f 57, montant du cautionnement 400 »

— 43, Entre le Pech-Gris et les Landes, sur une longueur de 1,630^m 20, dépense 14,000, y compris une somme à valoir de 1,575^f 29, montant du cautionnement 466 »

Chaque ligne sera adjugée séparément, par ordre de numéro. En conséquence les soumissions devront être faites séparément pour chaque ligne.

On nous écrit de Vayrac :

La rave qui est une précieuse ressource pour l'alimentation du bétail, se sème cette année-ci dans notre localité sur un sol assez bien préparé. Il faut espérer que la récolte sera bonne et comblera le déficit résultant du manque de fourrages.

L'époque la plus favorable pour semer les raves paraît être la fin du mois de juillet.

Le froment s'est vendu à la foire de Vayrac, 1^{er} août, de 18 à 19 francs l'hectolitre sans distinction de prix de celui de la présente récolte sur celui de l'année dernière.

A pareille foire l'an dernier, le prix du froment de la dernière récolte atteignit 21 fr. 50 et celui de l'année précédente atteignit 23 fr. l'hectolitre.

Le Journal de l'instruction publique contient un tableau statistique de l'instruction primaire pour l'année 1861.

Dans l'état présentant la classification des départements d'après la fréquentation des écoles, calculée sur la population à raison du nombre d'élèves par 100 habitants, nous trouvons pour la Haute-Garonne, une moyenne de 9 ; pour le Gers, 8,86 ; pour le Lot-et-Garonne, 8,86 ; pour le Tarn, 8,71 ; pour le Tarn-et-Garonne, 8,45 ; pour l'Ariège, 7,56 ; pour le Lot, 9,51 ; pour l'Aude, 9,32 ; pour les Basses-Pyrénées, 11,45 ; pour les Hautes-Pyrénées, 12,80 ; pour l'Aveyron, 13,73.

L'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 14 août dans la première zone, celle du Midi, qui doit comprendre environ vingt-cinq départements, parmi lesquels on en cite déjà une quinzaine, savoir :

Les Hautes-Alpes, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Tarn-et-Garonne, le Var et la Vaucluse.

Quant aux époques auxquelles s'ouvriront la seconde et la troisième zone, c'est-à-dire celles du Centre et du Nord, rien ne paraît encore arrêté. Il est probable que, malgré la précocité du gibier, qui est généralement déjà fort, l'état peu avancé des moissons, et les travaux des conseils généraux, en plein exercice jusqu'à la fin d'août, retarderont la chasse cette année dans l'une et l'autre zones.

Voici un moyen de se préserver de la piqûre des cousins :

On sait que les plantes fétides et d'une odeur pénétrante font fuir les cousins ; mais en faire usage pour éviter la piqûre d'un insecte, cela n'en vaut pas la peine. Il est bon seulement de prendre quelques précautions.

Quand vous rentrez le soir dans vos appartements, n'y introduisez aucune lumière avant d'avoir fermé toutes les ouvertures. Si, malgré cela quelques cousins s'y trouvent, brûlez un peu de chiffons de linges ou de papier : l'odeur de la fumée les éloignera. Lorsqu'on ne veut pas s'introduire sans s'éclairer dans les appartements, on peut avoir recours au moyen suivant : on renferme la lumière dans une lanterne ou dans un globe de verre, puis on frotte la surface extérieure avec du miel ; la clarté attire l'insecte, qui vient se prendre dans le miel. Dans les endroits où ils sont très répandus, on s'en garantit, pendant le sommeil, à l'aide d'une gaze ou d'un canevas qui prend alors le nom de *Cousinière*.

Chacun a appris, malgré soi, ce que vaut la piqûre d'un cousin ; une petite tumeur enflammée, accompagnée de vives démangeaisons, porte à se gratter souvent, ce qui ne procure jamais qu'un bien-être momentané ; car, en raison du frottement, l'inflammation et le douleur augmentent. Il est mieux de tempérer l'ardeur de ce prurit par l'application d'un peu de salive ou d'eau salée ; on a trouvé un remède qui calme plus promptement et qui arrête les progrès de l'enflure : c'est l'ammoniaque ou l'eau de chaux. L'eau saturée, comme tempérante et résolutive, a produit aussi de bons résultats. La crème, le lait, le beurre frais, le mucilage rempliraient probablement le même but. De tous ces remèdes comme de toute espèce de médicaments, ceux-ci soulagent, ceux-là sont sans effet ; l'un se trouve bien du vinaigre l'autre préfère l'huile : c'est à l'expérience de faire un choix.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Métier de chanteur, métier d'oseur. — Ce n'est pas la troupe Cavé que l'on accusera de ne pas prendre au sérieux ce dicton. Son entreprise de jouer *Charles VI* avait paru quelque peu téméraire ; mais la partie heureuse de l'exécution a tellement dépassé celle qui laissait à désirer que nous devons nos félicitations aux artistes qui ont concouru à cette représentation.

M. Gay a rendu la noble et touchante figure du roi avec un talent vraiment remarquable. M. Roux a retrouvé ses inspirations les plus entraînantes dans les sublimes strophes : *Réveille-toi France opprimée*. M^{lle} Bonconsiglio qui a enlevé, avec M. Gay, la belle scène des cartes, a dit avec beaucoup de goût et de charme la romance avec laquelle elle berce son *jeune enfant*. Le quatuor de la prière a été chanté d'une manière irréprochable par MM. Roux, Gay, Saint-Charles et M^{lle} Bonconsiglio. Quant au chant patriotique qui revient comme un rythme dans ce magnifique poème, il a toujours été chanté avec verve et talent aux applaudissements enthousiastes de la salle entière, qui a plus d'une fois crié *bis*.

On ne trouverait pas parmi les productions modernes une autre œuvre réunissant ainsi que Charles VI, un grand maestro comme Halévy et un grand poète lyrique comme Casimir Delavigne qui a dû ses plus durables inspirations à la fibre nationale.

L'AUTOGRAPHE

Le n° 17 de l'Autographe renferme des lettres de Mme de Pompadour, — du comte de Cavour, — d'Arène Housaye, — d'Ali, pacha de Janina, — d'Al bert, — du prince Louis-Napoléon Bonaparte, — d'Achille Fould, — de Maubreuil, — de Coligny, — de Henri Mondeux, — de Gérard de Nerval, — de Jules Cérard, — de Charlemagne, — de M^{lle} Elisabeth, — de Ponson du Terrail, — de Calvin, — de David d'Angers, — de Thomas Couture, — du duc de Massa, — du chevalier de Saint-Georges, — de François 1^{er} et de François II, — d'Isidore Salles, — d'Auguste Luchet, — de Fenelon, — de Grévin, — de Marchangy, — de Mazzini, — d'Edgard Quinet, — d'Auber, — du czar Nicolas, — d' Hector Berlioz, — du comte de Chambord, — d'Alphonse Karr, — d'Armand Marrast.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Dimanche dernier, le savant évêque de Belley, Mgr. de l'Angallerie prêchait dans l'église de Notre-Dame d'Agen un sermon à l'occasion de l'Adoration-Perpétuelle. Dans le cours de ce sermon, qui a vivement impressionné tout l'auditoire, l'orateur sacré a fait avec beaucoup

de tact et d'à-propos l'éloge de Jasmin, qui, ne se bornant pas d'être depuis trente ans l'apôtre de la charité, vient encore de consacrer les écus de sa muse populaire à la défense d'un des dogmes fondamentaux de la plus sainte des religions.

Dans la soirée, notre poète a reçu de l'Evêché une lettre avec une invitation à laquelle il n'a pu répondre, car il était au lit, assez gravement indisposé. Nous sommes heureux de faire passer cette lettre sous les yeux de nos lecteurs.

Agén, le 31 juillet 1864.

« Monsieur, « Vous avez reçu depuis longtemps déjà, dans votre ville natale, de la main de vos concitoyens, la couronne d'or du poète. — Aujourd'hui la parole élogieuse d'un évêque vient presque d'attacher à votre front l'aurole du saint.

« Monseigneur de l'Angallerie a eu, sur vous, dans la chaire de Notre-Dame des paroles magnifiques, d'autant plus magnifiques qu'elles étaient vraies.

« Ne pourriez-vous pas venir ce soir l'en remercier à l'Evêché ? Je serais bien heureux de vous y voir et aussi de vous y entendre.

« Veuillez agréer, etc. M.

Nouvelles Étrangères

AUTRICHE.

La Gazette de Vienne (Edition du soir) annonce, dans les termes suivants la conclusion des préliminaires de la paix :

L'armistice est signé. Les duchés de Lanenbourg, de Sleswig et de Holstein ont été cédés sans réserve. La rectification de frontière, convenue en même temps, a été opérée dans l'intérêt allemand. L'Allemagne doit à l'union de l'Autriche et de la Prusse, aux victoires de leurs armées alliées, la réalisation d'un des vœux les plus ardents de la nation. L'Europe leur doit l'éloignement d'une cause de conflits dangereux. La guerre n'a pas été une guerre de conquête ; elle n'a pas eu non plus pour but de faire triompher des prétentions imaginaires de nationalité, mais elle tendait à faire valoir des titres de droits positifs. La guerre ayant, conformément à la règle du droit des gens, aboli les traités antérieurs, les succès des armées austro-prussiennes ont donné la possibilité de séparer du Danemark les territoires des duchés de l'Elbe. Par les soins des puissances belligères, une paix honorable va maintenant consolider pour toujours ces résultats acquis. La résolution, prise le 14 janvier, par la Diète germanique, de ne pas participer à la guerre, devait avoir pour conséquence que paix ne pût être conclue que par les puissances qui avaient faites la guerre. Mais les grandes puissances allemandes ne se croient pas dégagées, en raison de cet état de choses, de la référence qu'elles se sont toujours empressées de témoigner aux sentiments et aux résolutions de l'organe central de la confédération germanique, et, dans la pensée des deux cabinets, le fait de la cession *pro forma* des Duchés aux souverains d'Autriche et de Prusse, ne doit pas porter atteinte aux droits bien fondés et aux attributions de la confédération et de l'autorité fédérale, en ce qui concerne les Duchés.

Cette paix glorieuse sera suivie certainement d'une entente libre et fédérale entre les gouvernements allemands, à l'effet d'assurer l'état légal des Duchés, de fortifier la sûreté et l'influence de l'Allemagne et de donner satisfaction pleine et entière à la grande patrie allemande.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LE MARIAGE CIVIL EN ITALIE

Jusqu'à présent, au-delà des Alpes, le mariage est resté d'institution religieuse ; c'est-à-dire que, de même qu'en France avant la révolution, l'acte civil est remis au clergé catholique.

Le gouvernement de Turin préparé une loi qui changera cette situation. Comme chez nous, le mariage civil sera distinct du sacrement ecclésiastique. M. le sénateur Vighiani vient de présenter son rapport sur cette innovation considérable. Il en résulte que les deux actes de famille et de religion seront complètement séparés et indépendants l'un de l'autre. Le mariage civil seul produira des effets civils ; mais les contractants sont libres de se marier à l'église, avant ou après l'acte civil, quand et s'ils le jugent à propos : c'est l'application radicale de la maxime de M. de Cavour : « l'Eglise libre dans l'Etat libre. »

Cette indépendance absolue des deux mariages rencontre de graves inconvénients, et c'est pour les prévenir qu'il est de règle en France de ne procéder au mariage religieux qu'après l'accomplissement des formalités de l'acte civil.

L'accord pratique du principe religieux et du principe civil suppose l'alliance de l'Eglise et de l'Etat ; aussi ne donne-t-il lieu, chez nous, à aucune difficulté. En Italie, il en est autrement. L'Etat va dans un sens, et le clergé dans un autre. De plus, les populations sont habituées à voir confondus en un même acte, en un même cérémonial, l'acte religieux et l'acte civil. De là une grande émotion suscitée par le projet gouvernemental. M. le sénateur Vighiani, dans son rapport, exprime l'espoir que cette émotion sera passagère. C'est désirable, mais c'est douteux.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

INSTRUCTION concernant l'emploi des huiles de pétrole destinées à l'éclairage, approuvée par le préfet de police, le 29 juin 1864.

gers, il importe de faire connaître au public les précautions à prendre pour les éviter :

L'huile de pétrole convenablement épurée, est à peu près incolore. Le litre ne doit pas peser moins de 800 grammes. Elle ne prend pas feu immédiatement par le contact d'un corps enflammé.

Pour constater cette propriété essentielle, l'on verse du pétrole dans une soucoupe, et l'on touche la surface du liquide avec la flamme d'une allumette ; si le pétrole a été dépouillé des huiles légères très-combustibles, non seulement il ne s'allume pas, mais si l'on y jette l'allumette enflammée, elle s'éteint après avoir continué à brûler quelques instants.

Toute huile minérale destinée à l'éclairage, qui ne soutient pas cette épreuve, doit être rejetée comme pouvant donner lieu, par son usage, à des dangers sérieux.

L'huile de pétrole, alors même qu'elle ne renferme plus les essences légères dites *naphthes* qui lui communiquent la faculté de s'allumer au contact d'une flamme, n'en est pas moins une des matières les plus combustibles que l'on connaisse ; si elle imbibé des tissus de lin, de coton ou de laine, son inflammabilité est singulièrement exaltée, aussi son emmagasinage, son débit, exigent-ils une grande circonspection.

L'huile de pétrole doit être conservée ou transportée dans des réservoirs ou dans des vases en métal. Les dépôts doivent être éclairés par des lampes placées à l'extérieur ou par des lampes de sûreté.

Lampes. — Une lampe destinée à brûler du pétrole ou tout autre huile minérale, ne doit avoir aucune fêlure établissant une communication directe avec l'enceinte où la mèche fonctionne. Le réservoir doit contenir plus d'huile que l'on n'en peut brûler en une seule fois, afin que la lampe ne puisse pas être vide pendant qu'elle brûle.

Les réservoirs en matières transparentes comme le verre, la porcelaine, sont préférables, parce qu'ils permettent d'apprécier le volume de l'huile qui y est contenue.

Les parois des réservoirs doivent être épaisses, les ajustages qui les surmontent doivent être fixés, non pas à simple frottement, mais par un mastic inattaquable par les huiles minérales.

Le pied des lampes doit être lourd et présenter assez de base pour donner plus de stabilité et diminuer les chances de versement.

Emploi de l'huile dans les lampes. — Avant d'allumer une lampe, on doit la remplir complètement, et ensuite la fermer avec soin.

Lorsque l'huile est sur le point d'être épuisée, il faut éteindre et laisser refroidir la lampe, avant de l'ouvrir pour la remplir. Dans le cas où l'on voudrait introduire l'huile dans la lampe éteinte avant son complet refroidissement, il est indispensable de tenir éloignée la lumière avec laquelle on éclairait pour procéder à cette opération.

Si le verre d'une lampe vient à casser, il faut éteindre immédiatement, afin de prévenir l'échauffement des garnitures métalliques. Cet échauffement, quand il atteint une certaine intensité, vaporise l'huile contenue dans le réservoir ; la vapeur peut prendre feu, déterminer une explosion entraînant la destruction de la lampe, et par suite, l'écoulement d'un liquide, toujours inflammable et souvent même déjà enflammé.

Le sable, la terre, les cendres, les grès sont préférables à l'eau pour éteindre les huiles minérales en combustion.

Brûlures. — En cas de brûlures, et avant l'arrivée du médecin, il sera très-utile de couvrir les parties blessées avec des compresses imbibées d'eau fraîche, souvent renouvelées.

Cette instruction, émanée du conseil d'hygiène vient d'être placardée dans Paris par ordre du préfet, de police.

De tous les ennemis des ménagères et du jardinage, la fourmi n'est pas l'un des moindres. Beaucoup de moyens ont été proposés pour la destruction de cet insecte, et ils ont été ensuite abandonnés, soit à cause de leur inefficacité, soit pour les inconvénients qu'offrait leur emploi.

M. Garnier vient de présenter à la Société d'horticulture bordelaise un Mémoire, duquel il résulte que les fourmis sont complètement expulsées par de l'eau sucrée que l'on met dans un vase et dans laquelle on ajoute un dixième d'oxyde blanc d'arsenic. Comme on voit, le procédé est des plus simples.

« Pour faire, une de mes expériences, dit M. Garnier, je cherchai dans le jardin quelque endroit où les fourmis fussent en grande quantité, et mes recherches me firent découvrir une fourmière où ces insectes étaient excessivement nombreux et se trouvaient très-serrés sur un parcours de 6 à 8 mètres. Je placai trois ou quatre petits godets contenant la dissolution précitée au milieu de leur trajet et je demeurai quelques instants à observer.

« Un grand nombre vinrent boire aux soucoupes ; au bout de plusieurs minutes, la plupart d'entre elles s'en retiraient en chancelant, puis enfin ou commença à en apercevoir qui s'éloignaient en traînant avec elles une autre fourmi morte. Une heure après je n'y vis plus trace de fourmis. Il était alors 6 heures du soir ; la solution toxique avait été placée à 4 heures. On aurait pu croire que ces insectes étaient rentrés au nid ; mais ni le lendemain ni plus tard ils ne se sont montrés à cet endroit, pas plus que dans les environs.

Que sont-ils devenus ? Comment a émigré l'innombrable peuplade ? Comment l'effet prophylactique a-t-il été produit, car l'oxyde d'arsenic étant peu soluble et inodore, et l'effet en ayant été prompt on ne peut admettre qu'il y ait eu destruction totale ? Est-ce l'effet d'un instinct mystérieux pour nous ? Je ne me hasarderai pas à répondre à ces différentes questions ; mais il m'a semblé qu'un moyen simple qui fait disparaître le mal, de quelque manière

ce que soit, méritait d'être connu. C'est à ce titre principalement, et en vue de le voir mis à l'essai par diverses personnes et confirmé sur une plus grande échelle, que j'ai cru à propos de le faire connaître.

La solution dont j'ai fait usage se composait d'eau sucrée ou miellée à laquelle j'ajoutais un dixième de son poids d'oxyde blanc d'arsenic.

Il y a quelques jours, nous avons parlé d'une communication faite à la dernière séance de l'Académie de médecine, et d'après laquelle trois cas de maladie grave auraient été observés sur des personnes qui s'étaient coupées en taillant des vignes infectées de l'oïdium. Aujourd'hui, M. le docteur Desmartis, de Bordeaux, nous envoie une brochure intitulée : *L'Oïdium est inoculable à l'espèce humaine*, écrite de compagnie avec M. le docteur Bouché de Vitray.

Cette brochure, qui nous démontre que MM. les docteurs Desmartis et Bouché de Vitray avaient déjà, depuis 1852, admis les dangers de l'inoculation immédiate, se prononce formellement dans ce sens : « Nous croyons, disent-ils, que l'oïdium tuckeri peut se communiquer à l'homme et devenir l'oïdium albicans, ou une autre variété d'oïdium.

Nous certifions de plus qu'il existe bien d'autres parasites végétaux, surtout parmi les mucédinées qui offrent la même propriété ; nous ajoutons que certains parasites végétaux qui se développent sur le stratum humain, que certains virus propres à l'espèce humaine peuvent être inoculés de l'homme à la plante, et produire sur celle-ci des végétations parasitaires et morbides classées ou non dans le cadre nosologique du règne végétal. »

L'opinion de MM. les docteurs Desmartis et Bouché de Vitray corroborant celle émise dans l'article que nous avons publié, il n'y aurait donc plus de doutes à concevoir sur les dangers de l'inoculation de l'oïdium à l'homme. Toutefois, des expériences on lieu en ce moment pour décider ce fait important. Attendons-en les résultats ; mais nous croirions man-

quer à notre devoir si nous ne conseillions dès à présent aux agriculteurs de prendre les plus grandes précautions dans leurs travaux de viticulture.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

Dépêche télégraphique.
(Moniteur du 6 Août.)

Décret qui déclare ne plus être autorisées les révocations de biens et rentes provenant du domaine de l'Etat ou des anciens biens ecclésiastiques.

5 Août

On écrit de Vichy que l'Empereur a décidé d'y prolonger son séjour jusqu'au 9 de ce mois.

— L'Empereur est attendu le 11 de ce mois au camp de Châlons ; il y recevra le lendemain le roi d'Espagne. Le maréchal Canrobert et le marquis de Caux, iront jusqu'à Bayonne au devant de Sa Majesté.

— Le prince Napoléon a quitté Paris aujourd'hui pour se rendre au Havre où il doit s'embarquer demain sur le yacht Jérôme Napoléon. Le prince voyage incognito ; il se rend en Portugal, et doit faire le tour des îles Britanniques.

— Le *Moniteur* du soir annonce que le Préfet de la Seine sera, incessamment en mesure de se conformer aux intentions manifestées par l'Empereur au sujet de la prochaine construction d'un nouvel Hôtel-Dieu à Paris.

— M. le prince de La Tour d'Auvergne Lauraguais, ambassadeur de France à Londres, est arrivé samedi à Paris en vertu d'un congé.

— Son Excellence a dû partir hier lundi pour Vichy.

— Le *Wanderer*, de Vienne, dit que depuis peu, dans les hauts cercles de la capitale, les dames en grande toilette ne mettent plus de crinolines. C'est l'exemple donné par l'impératrice qui a amené, dit-on, cette réforme.

Pour extrait : A. LAYTOU.

POLOGNE.

La Gazette de Breslau contient les détails suivants sur l'arrestation et l'exécution du cacucin Max Tereja :

Max Tereja fut des premiers à appeler le peuple aux armes contre les oppresseurs de sa patrie et de sa religion. Plus tard il se joignit à la bande de Taczanowski, et partout où se montrait cette troupe de braves, on le voyait à cheval, la croix à la main, excitant ses compatriotes dans le combat ou prodiguant aux blessés et aux mourants les secours de sa science et les consolations de la religion.

Il fut blessé dans une rencontre d'un éclat d'obus à la tête, et quelque temps après, la troupe de Taczanowski s'étant dispersée, Max disparut. On crut qu'il avait passé à l'étranger. Mais bientôt le bruit se répandit qu'il était caché à Londa, dans son ancien couvent. Des perquisitions eurent lieu à diverses reprises, sans aucun résultat, et les religieux répondirent qu'ils n'avaient pas vu Max depuis qu'il avait quitté leur maison.

Dans la nuit du 27 au 28 juin, le couvent fut cerné de nouveau, et un officier, qui, cette fois, paraissait bien renseigné et sûr de son fait, procéda à une visite des plus minutieuses. Arrivé dans la sacristie, il fit ouvrir une grande armoire atteignant jusqu'au plafond, et dans le haut de laquelle il découvrit un passage secret conduisant à une cachette où se réfugiait Max chaque fois que la troupe se présentait dans le couvent. Le courageux patriote fut arrêté ainsi que le gardien et tous les religieux.

Condamné à mort, Max, en marchant au supplice, a montré beaucoup de courage et de fermeté. Il portait une longue robe blanche dont les larges manches étaient nouées derrière le dos. Il a subi avec la plus grande résignation tous les apprêts de sa mort, et il a monté d'un pas assuré les degrés de l'échafaud.

Une heure environ après la mort, le cadavre a été descendu du gibet et jeté, sans cercueil, dans un trou creusé d'avance près du lieu de l'exécution.

Le correspondant de la Gazette de Breslau ajoute que les Russes préparent, dans la même ville de Koniz l'exécution de quatre autres insurgés qui y sont en prison.

Pour extrait : A. LAYTOU

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 3 août.

Quelques demandes arrivent chaque jour et entretiennent le courant, mais il y a loin de là à un mouvement animé d'affaires. Les spiritueux sont plus que jamais tourmen-

tés dans leurs cours par des causes sur lesquelles on a assez de peine à s'entendre, les prix n'ont pas éprouvé de fléchissement nouveau, et l'on compte même sur un relèvement pour les premiers jours du mois prochain, c'est-à-dire de la semaine prochaine. Ce que nous disons-là ne doit s'appliquer qu'aux 3/6 du Nord (betteraves, mélasse et grains), les alcools de vin restent toujours sans cours, faute d'affaires qui permettent d'en établir.

Les eaux-de-vie restent dans le calme le plus complet, c'est l'époque pour les livraisons au dehors, en égard aux habitudes de l'étranger ; mais à l'intérieur cela tient beaucoup aux incertitudes qui persistent sur le rendement de la récolte.

Les pluies dernières ont fait beaucoup de bien aux pommiers, qu'ils ont débarrassés d'une partie des insectes qui les infestaient ; depuis lors, les avis de la récolte émanés des pays producteurs de cidre sont un peu plus rassurants.

(Moniteur Vinicole.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

- 3 août Lagrange (Georges), 3 ans 3 mois rue Mascoutou.
- 3 — Mercadier (Jean), 2 ans 1/2 Cabessut.
- 5 — Rolles (Louise), 40 mois, rue Brive.
- 5 — Faugère (Marguerite), 12 jours rue St-Pierre.
- 6 — Fréjals (Suzanne), sans prof., 70 ans, rue du Château.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
5 août.			
au comptant :			
3 pour 100	66 30	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	66 45	»	»
4 1/2 pour 100	94 60	»	»
6 août.			
au comptant :			
3 pour 100	66 25	»	»
4 1/2 pour 100	94 75	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

A VENDRE une coupe de Bois de Chêne pouvant servir à la construction. — S'adresser à M. Ch^s Péliissié, propriétaire à Mirandol, commune d'Albas.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon. HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

- ÉPICERIES
- COMESTIBLES
- CHOCOLAT
- de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à L'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE

de la Veuve Fardier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : Dépositaires à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; Commission en librairie ; à Combrailles, de la Roche ; à Puy-Lévy, DELREIL ; à Gracq, à Mont-Bessière, Dh. ; à Gourdon, CABANES Dh.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

MASSABIE

— arquebuser —
Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.

LIBRAIRIE BOURION

CLASSIQUE ET RELIGIEUSE, A CAHORS.

CATÉCHISME

ET

HEURES

DE CAHORS

Grand assortiment de Registres dans tous les formats et de toute réglure.

Abonnement à tous les journaux. — Commission en librairie. — Fournitures de bureau. — Papeterie.

Etude de M^e PAUL PELLET, avoué à Montauban.

A VENDRE

AU DESSOUS DE LA MISE A PRIX EN 4 LOTS SÉPARÉS Le domaine de

BOIS FARGUÈS

Situé dans la commune de l'Honor de Cos, canton de Lafrançaise Arrondissement de Montauban, (Tarn-et-Garonne).

La contenance à vendre est de 114 hectares environ. L'adjudication aura lieu le *lundi huit août 1864*, à midi précis, à l'audience des criées, dans l'une des salles du Palais de Justice de Montauban.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e PELLET, avoué, rue de la Comédie n^o 33, à Montauban.

Et au S^r LABOYSSSE, régisseur, demeurant sur le domaine.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second étage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénelon, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.

Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

HYGIÈNE, ÉCONOMIE, SANTÉ, NI SUREXCITATION, NI INSOMNIE.

KAROUBA

Préparé par des procédés brevetés s. g., d. g. en France et à l'étranger, Prix du paquet de 1/2 kilog. : 1 franc.

LE KAROUBA N'EST PAS DU CAFÉ ET N'EN A PAS LE GOUT. — C'est le produit de la torréfaction de la gousse du caroubier, dont les Orientaux se nourrissent à l'état frais. — Les principes alimentaires et rafraîchissants de la gousse du caroubier se retrouvent dans l'infusion du KAROUBA.

Son mélange avec le café est conseillé :

1^o Au point de vue hygiénique, en ce sens qu'il neutralise les effets surexcitants du café sans en altérer l'arôme ;

2^o Au point de vue économique, tant en raison de l'infériorité du prix du KAROUBA que de la réduction de la quantité de sucre à employer, le KAROUBA étant déjà sucré par lui-même.

Chaque consommateur est le meilleur juge des proportions du mélange, qui doivent varier suivant son goût et son tempérament.

Le KAROUBA pur au lait est un aliment salubre, agréable et particulièrement recommandé aux femmes.

Pur ou mélangé, le KAROUBA se prépare absolument comme le café.

Entrepôt central : ALA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ALIMENTATION. Rue du Cygne, 4 (au coin de la rue St-Denis, 188), à PARIS.



EAUX MINÉRALES DE MIERS

Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique ; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres à jeun, elles purgent doucement sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'École de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypocondrie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est l'asule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES DE MIERS

À la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des EAUX.